

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-824

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 13**

À la première phrase de l'alinéa 117, après la seconde occurrence du mot :

« biens »,

insérer les mots :

« dans un département d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.